

Relevé des décisions du Président
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de
l'organe délibérant au Président

(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 121/2023 (numéro retiré et remplacé par la décision n° 34/2024)

Décision n° 08/2024 portant avenant n° 1 au lot 2 du marché n° 2021-FCS-0005 relatif à l'entretien et le nettoyage de locaux gérés par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde avec la société RENOV ACTION PROPLETE

Question : pourquoi ne la trouvons-nous pas sur le site ?

Décision n° 20/2024 en cours

Décision n° 21/2024 retirée

Décision n° 22/2024 portant approbation d'une convention pluriannuelle fonds d'innovation petite enfance entre la CCEJR et la Préfecture de l'Essonne

Question : de quel projet s'agit-il, cela n'est pas précisé dans la décision ? pourrais-je disposer de la convention ?

Décision n° 23/2024 portant avenant de transfert du lot 1 du marché n° 2019-FCS-0013 relatif au Schéma Directeur d'Assainissement EU et EP entre la société BUFFET INGENIERIE et la société ALTEREO

Question : N/A

Décision n° 24/2024 portant avenant n° 4 au marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF située à Lardy, avec la société ARCHITECTURE LANDSCAPE URBAN PLANNING

Question : voir décision 31.

Décision n° 25/2024 portant renouvellement de l'abonnement à la Lettre du Cadre pour une période d'un an à compter de mars 2024 pour un montant de 209 €TTC

Question : N/A

Décision n° 26/2024 portant convention d'aide à l'immobilier d'entreprise à Lardy

Décision n° 27/2024 portant convention d'aide à l'immobilier d'entreprise à Mauchamps

Décision n° 28/2024 portant convention d'aide à l'immobilier d'entreprise à Mauchamps (typo ?)

Décision n° 29/2024 portant convention d'aide à l'immobilier d'entreprise à **Auvers**

Décision n° 30/2024 portant convention d'aide à l'immobilier d'entreprise à **Janville**

Question : s'agissant des 4 citées (du 26 au 30), il semblerait que cela fasse l'objet dorénavant de décisions. N'y aura-t-il pas rattrapage sur les années précédentes ? Quid des 4 que nous avons vues en mai (compte tenu de la date du conseil, vous auriez peut-être pu avoir le temps de le rédiger) ?

Décision n° 31/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du local du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du pôle gare de Lardy au groupement ARCHITECTURE LANDSCAPE URBAN PLANNING – ALU / EBATEC INGENIERIE TECHNIQUE BATIMENT pour un montant de 28 000,00 € HT

Question : décision 24 et 31 : pouvez-vous m'expliquer l'articulation entre ces deux décisions.

Décision n° 32/2024 portant demande de subvention auprès de l'Association Intercommunale de Maintien à Domicile pour financer l'action de formation territorialisée

Question : N/A

Décision n° 33/2024 portant approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et L'ACTEE dans le cadre du programme LUMIN'ACTEE

Question : considérant le montant et les frais budgétés, où en sommes-nous dans le processus ?

Décision n° 34/2024 portant signature d'une convention pour l'accueil d'un enfant scolarisé dans une unité localisée d'inclusion au service de restauration de la commune de Brétigny sur-Orge.

Question : quel est ce tarif extérieur ?

Décision n° 35/2024 portant cession d'un véhicule Renault Master appartenant à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde au profit de M XXX pour un montant de 1 000€ TT

Question : n'y a-t-il pas des frais de contrôle technique dus lors de chaque cession/vente de véhicule ?

Décision n° 36/2024 portant déclaration sans suite du marché n° 2024-AO-FCS-004 portant sur la maintenance préventive et curative du matériel électroménager de la Communauté de communes

Question : quelles sont ces irrégularités ? qui en avait la charge avant ?

Décision n° 37/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la mise à disposition de matériel électroménager pour les offices de restauration de Bouray-sur-Juine et Boissy-le-Cutté à la société YVELINES RESTAURATION pour un montant mensuel de 133,33 € HT et une durée d'un an, renouvelable 3 fois

Question : doit-on obligatoirement passer par Yvelines restauration ? et si oui, pourquoi n'a-t-il pas été négocié dans le marché global ?

Décision n° 38/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la mission de coordination sécurité protection de la sante pour les travaux d'aménagement d'une liaison douce à Lardy, à la société A.M.CO pour un montant de 2 500,00 € HT

Décision n° 39/2024 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur une mission complète de maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison douce située allée Cornuel à Lardy (91) à la société BATT pour un montant de 35 000,00 € HT

Décision n° 40/2024 portant attribution du lot n° 1 « travaux de VRD (y compris espaces verts) » du marché n° 2023-PA-TX-0013 relatif aux travaux d'aménagement d'une liaison douce sur la commune de Lardy, à la société ESSONNE TP, à compter de sa notification et jusqu'au 31 août 2024 (délai global prévu pour l'exécution des travaux), pour un détail estimatif d'un montant de 286 027,60€ HT décomposé comme suit : tranche ferme pour un montant de 254 997,60 € HT, tranche optionnelle n° 1 pour un montant de 26 000 € HT et tranche optionnelle n° 2 pour un montant de 5 030 € HT

Décision n° 41/2024 portant attribution du lot n° 2 « travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore » du marché n° 2023-PA-TX-0013 relatif aux travaux d'aménagement d'une liaison douce sur la commune de Lardy, a la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, à compter de sa notification et jusqu'au 31 aout 2024 (délai global prévu pour l'exécution des travaux), pour un montant de 40 674,80€ HT

Question : Décisions 38 à 41 portant sur la piste cyclable de Lardy. L'ensemble des postes de dépenses représente 364K€. Or le plan vélo pour l'année 3, parle de 336K€.

Plan Vélo – Année 3 : 336 k€

Objectif : Réalisation d'itinéraires cyclables (Lardy, Chamarande)

D'une manière générale, pouvez-vous me dire où nous en sommes sur le plan vélo. Si nous sommes à l'année 3. Quid des 2 premières années (montants et projets) ? quid de celle de Chamarande pour l'année 3 ?

Décision n° 42/2024 portant demande de subvention auprès du Département de l'Essonne au titre de l'aide à l'investissement culturel, pour l'année 2024, d'un montant de 2 166,25 € HT

Question : N/A

Décision n° 43/2024 portant avenant n° 1 lot n° 2 « Charpente bois – Couverture » du marché public n° 2023-tx-pa-0004 portant sur les travaux de réhabilitation d'une ancienne halle SNCF située à Lardy, avec la société GIRARD OUVRAGES BOIS

Question : +118K€ ; quelle incidence sur le montant du projet global ? Sur quelle année ? car il est déjà prévu plus de 2 M€ sur 2024 ?

Décision n° 44/2024 portant avenant n° 1 au contrat d'assurance risques statutaires conclu auprès de la société RELYENS SPS (ex SOFAXIS) :

Question : où est la décision, je ne l'ai pas trouvée ?

Décision n° 45/2024 portant attribution du marché n° 2024-PA-PI-0006 relatif à l'élaboration du Schéma de Développement Touristique intercommunal de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, à la société IN EXTENSO CONSEIL EN TOURISME, CULTURE ET HOTELLERIE, à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation complète des prestations, pour un montant global de 27 750,00 € HT (partie forfaitaire d'un montant de 24 000 € HT et détail quantitatif estimatif de 3 750,00 € HT)

Question : peut-on en savoir plus ? car sans locaux faisant fonction d'office de tourisme existant sur le territoire, je ne sais pas quels services ils peuvent nous rendre ?

Question : Où est la décision 46/2024 et sur quoi porte -elle ?

Décision n° 47/2024 portant approbation du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service

Question : quel processus décisionnaire à t-il suivi ?

Décision n° 48/2024 portant attribution du marché n° 2023-AO-PI-0017 relatif à la réalisation d'une étude hydrogéologique et d'un dossier technique pour la révision de la DUP de deux sources d'eau potables situées sur la commune de Souzy-la-Briche, à la société ANTEA FRANCE, à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation complète de l'ensemble des prestations, pour un détail estimatif de 62 488,00 € HT décompose comme suit : tranche ferme pour un montant de 50 938,00 € HT et tranche optionnelle pour un montant de 11 550,00 € HT

Questions : quelle est l'autre entreprise ? quels sont les critères qui ont fait c'est la société ANTEA qui a été retenue ?

Décision n° 49/2024 portant approbation d'un contrat de location avec le centre ludique de Boulogne-Billancourt, pour une exposition « ambiance party game » du 1^{er} au 29 juin 2024 pour un montant de 250,00 euros ttc

Question : N/A

Décision n° 50/2024 portant renouvellement de l'abonnement à la Gazette Pass pour une période d'un an à compter de septembre 2024 pour un montant de 2 148,87 euros HT

Question : N/A